

Déclaration d'intention  
en vue de  
réduire l'utilisation de tourbe dans la produc-  
tion, la distribution et l'emploi de terreaux en  
sacs destinés aux consommateurs finaux en  
Suisse

entre

la Confédération suisse,  
représentée par  
l'Office fédéral de l'environnement

et

Coop, Ernst Meier AG, JardinSuisse,  
Jumbo-Markt AG, Landi Schweiz AG,  
Lidl Schweiz AG, ökohum gmbh,  
Ricoter Erdaufbereitung AG

signée le 29 juin 2017

## Contexte

En Suisse, les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés depuis 1987. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain en vertu de l'art. 78, al. 5, de la Constitution (Cst ; RS 101), ce qui équivaut à une interdiction générale d'exploiter la tourbe en Suisse. Les propriétés particulières de la tourbe comme support de culture sont toutefois très prisées dans le domaine du jardinage et de l'horticulture ornementale, maraîchère et fruitière. Les besoins annuels en tourbe, qui sont estimés à environ 524 000 m<sup>3</sup>, sont presque entièrement couverts par des importations.

Cette situation étant en contradiction avec l'interdiction d'extraire la tourbe en vigueur en Suisse, le Conseil fédéral a été chargé, dans le cadre du postulat 10.3377 Diener Lenz, d'une part d'examiner les mesures susceptibles de réduire l'utilisation de tourbe en Suisse et d'autre part d'élaborer un plan d'abandon de la tourbe. Dans son rapport intitulé « Plan d'abandon de la tourbe » en réponse au postulat susmentionné, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une réduction systématique de l'utilisation de la tourbe.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les entreprises et associations professionnelles signataires s'accordent sur le fait que l'importation de tourbe et les dommages environnementaux qui y sont liés doivent être limités. Avec un volume annuel de 171 000 m<sup>3</sup>, le commerce de détail et les jardinerie représentent la part la plus importante de l'utilisation de la tourbe en Suisse. En effet, outre les 99 000 m<sup>3</sup> de tourbe contenus dans les sacs de terreau, 58 000 m<sup>3</sup> sont utilisés pour les plantes et 14 000 m<sup>3</sup> pour les plants.

Ces dernières années, le développement de substituts de la tourbe pour les terreaux en sacs a énormément progressé grâce aux initiatives de plusieurs acteurs du marché. La présente déclaration en vue d'une mise en œuvre cohérente de l'abandon de la tourbe en Suisse sera donc principalement axée sur les démarches déjà engagées dans ce secteur. Cette collaboration mettra plus particulièrement l'accent sur une réduction coordonnée de la production, de la distribution et de l'utilisation de la tourbe dans les terreaux en sacs destinés au commerce de détail et aux jardinerie.

## Éléments de la déclaration d'intention

*Les soussignés ont la volonté :*

1. d'œuvrer de manière continue et cohérente à la réduction de l'utilisation de la tourbe dans tous les domaines lorsque cela est réalisable sur le plan technique et économique ;
2. de réduire, d'ici à 2020, la proportion de tourbe dans les terreaux en sacs\* destinés au consommateur final à 5 % au maximum (par rapport au volume total) ;
3. de mettre à la disposition de l'OFEV des informations concernant les quantités de tourbe importées et vendues en Suisse afin d'effectuer une collecte régulière de données destinée à vérifier la réalisation des objectifs convenus.

*\* y compris l'offre de tourbe pure et à l'exclusion des matériaux de couverture tels que le paillis d'écorce et les plaquettes de bois, par exemple*

## Rôle des acteurs

- Les entreprises (commerce de détail, jardineries et producteurs de terreaux)  
Elles mettent en œuvre le passage à des terreaux exempts de tourbe et à faible teneur en tourbe. Elles sont en outre responsables de la sensibilisation de leurs clients finaux.
- Les associations professionnelles  
Elles jouent le rôle de multiplicateur. Elles doivent sensibiliser leurs membres en vue d'une réduction cohérente de l'utilisation de la tourbe en Suisse et les soutenir dans la mise en œuvre des objectifs convenus dans la présente déclaration d'intention.
- La Confédération  
L'OFEV pilote la mise en œuvre du plan d'abandon de la tourbe. Il coordonne les travaux du groupe de travail sur l'abandon de la tourbe dans le domaine du jardinage de loisir ; il prend si nécessaire également l'avis d'autres offices fédéraux. L'OFEV est responsable de l'établissement des rapports et de l'intégration de nouveaux participants. Il encourage la mise à disposition de substituts de tourbe adéquats en soutenant par exemple financièrement des projets de recherche dans ce domaine.

## Formes de collaboration

- Consultations entre les différentes parties
- Rencontres bilatérales
- Séminaires et ateliers consacrés à des sujets particuliers regroupant d'autres partenaires et des instituts de recherche
- Projets de recherche communs
- Échanges avec des représentants des milieux scientifiques, de l'économie, d'organisations de protection des consommateurs, d'organisations non gouvernementales, etc.
- Création de nouveaux groupes de travail en vue de coordonner la réduction de la tourbe dans d'autres marchés et pour d'autres applications

## Contrôle de la mise en œuvre

Dans le cadre de son rapport sur l'économie verte et afin de contrôler l'impact de la mise en œuvre de la déclaration d'intention, l'OFEV effectuera une collecte de données avec l'aide des entreprises et associations professionnelles signataires, en y associant si possible d'autres entreprises et organisations faitières se préoccupant de la problématique de la tourbe.

La réalisation de la première collecte de données, qui sera exclusivement axée sur la réduction de l'utilisation de tourbe dans les terreaux en sacs, est prévue en été 2018. Les détails et le déroulement seront réglés par le groupe de travail sur l'abandon de la tourbe dans le domaine du jardinage de loisir. Les dispositions de la législation suisse sur la protection des données seront respectées.

S'il est constaté qu'une des parties signataires n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans la présente déclaration d'intention, l'OFEV cherchera des solutions appropriées en discutant avec la partie concernée.

## Compétence et coûts

Toutes les activités devront être entreprises d'un commun accord. Sauf arrangement contraire, chaque partie assumera elle-même les coûts engendrés par son action.



Jumbo-Markt AG

---

Jérôme Gilg  
CEO

Walter Rüegg  
Head of Category Management GARDEN & HOME

Landi Schweiz AG

---

Randy Honegger  
Directeur des achats

René Burri  
Chef des groupes de produits

Lidl Schweiz AG

---

Reto Ruch  
Chief Commercial & Marketing Officer

Nora Meier  
CSR Manager Buying

ökohum GmbH

---

Res Schilling  
Directeur

Ricoter Erdaufbereitung AG

---

Beat Sutter  
Responsable des ventes

Annexe GLOSSAIRE

<b>Notion</b>	<b>Définition</b>
Aménagement paysager	Entreprises spécialisées dans la modification, l'entretien et la création de jardins
Culture de baies	Entreprises spécialisées dans la production de baies
Culture de plantes ornementales	Entreprises spécialisées dans la production de plantes ornementales
Culture fruitière	Entreprises spécialisées dans la production fruitière
Culture maraîchère	Entreprises spécialisées dans la production de légumes
Jeunes plants	Plantes à un stade précoce de leur croissance, dont la culture est ensuite poursuivie
Marque de producteur	« Produit de marque » ; label d'un produit propre à l'entreprise qui en assure la production
Marques commerciales	Articles fabriqués à façon pour des intermédiaires et portant leur label
Matériaux de couverture	Produits de couverture du sol utilisés pour freiner la pousse des mauvaises herbes, pour protéger le sol et à des fins de décoration
Matière première	Matériau de base pour la production de substrats et de terreaux à l'échelle industrielle
Paillis, mulch	Voir Matériaux de couverture
Pépinières	Entreprises spécialisées dans la production de plantes ligneuses (buissons et arbres)
Plants	Jeunes plants à un stade donné de leur croissance
Substitut	Matière de substitution pour une matière première donnée
Substrat	Terreau obtenu par mélange de différents composés
Terreau de jardin	Nom commercial d'un substrat produit à l'échelle industrielle
Terreau pour fleurs	Dénomination classique d'un substrat universel produit à l'échelle industrielle et destiné aux jardiniers amateurs
Terreaux en sac	Terreaux et substrats produits à l'échelle industrielle et conditionnés en sacs
Tourbe / terre noire	Matière première organique se formant dans les marais
Tourbe blonde	Matière première extraite des marais, composée de mousses et d'herbages peu décomposés, à structure riche en fibres
Tourbe noire	Matière première extraite des marais, composée de mousses et d'herbages fortement décomposés, à structure fine